« ETUDES ET RECHERCHES GEOTECHNIQUES »
« E.R.G. »

Société Anonyme
au capital de 2.300.000 Francs
Siège Social : Zône Industrielle « La Provençale »
Avenue Estienne d'Orves
83500 - LA SEYNE S/ MER
R.C.S : TOULON B 339 110 611 (86 B 000645)

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 27 FEVRIER 1997

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT DIX SEPT
LE VINGT-SEPT FEVRIER
à neuf heures,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, au siège social, sur la convocation régulièrement faite par son Président, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un second directeur général.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- Monsieur Ernest MUSCHOTTI, Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Bernard GRANDVAUX, Administrateur,
- Madame Eliane MUSCHOTTI, Administrateur.

Monsieur François MAYEUX, Directeur Général, assiste également à la réunion.

Monsieur Le Président constate que tous les membres du Conseil d'Administration sont présents et qu'en conséquence, Le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Le Président expose au Conseil qu'étant donné l'importance de la société et ses ennuis de santé, lesquels l'empêchent d'être parfois disponible pour assurer complètement la présidence, il lui semble nécessaire d'être assisté par deux directeurs généraux.

Il rappelle au Conseil :

- que Monsieur François MAYEUX occupe ces fonctions depuis sa nomination faite par Le Conseil d'Administration dans sa séance du 26 Septembre 1990.

- que l'article 115 de la loi du 24 Juillet 1966 autorise la nomination de deux directeurs généraux dans les sociétés dont le capital est au moins égal à 500.000 Francs.

Il propose donc au Conseil la nomination, à compter de ce jour, en qualité de directrice générale, de :

- Madame Eliane D'ALDEBERT épouse MUSCHOTTI, née le 25 Mars 1946 à MARSEILLE (13), de nationalité française, demeurant à 83500 - LA SEYNE S/ MER, Saint-Jean Les Moulières n° 2.

Le Conseil, statuant sur la proposition du Président, et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la nomination, en qualité de directrice générale, de Madame Eliane d'ALDEBERT épouse MUSCHOTTI avec mandat d'assister Le Président du Conseil d'Administration.

Madame Eliane D'ALDEBERT épouse MUSCHOTTI exercera ses fonctions tant que celles du Président seront exercées par Monsieur Ernest MUSCHOTTI ; toutefois, lors de la cessation par ce dernier de ses fonctions de Président, Madame Eliane D'ALDEBERT épouse MUSCHOTTI demeurera investie de ses fonctions de directrice générale jusqu'à la nomination du nouveau Président, à moins que Le Conseil ne décide la cessation immédiate desdites fonctions ou, au contraire, leur maintien sur la proposition du nouveau Président.

Conformément à la loi, Madame Eliane D'ALDEBERT épouse MUSCHOTTI, en sa qualité de directrice générale, disposera, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que Le Président.

Madame Eliane D'ALDEBERT épouse MUSCHOTTI remercie Le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, accepte les fonctions qui lui ont été conférées et déclare qu'elle n'exerce ou n'a exercé aucune fonction et n'est frappée d'aucune mesure susceptibles de lui interdire l'exercice des fonctions de directrice générale.

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les membres présents.

M. Ernest MUSCHOTTI :

Mme Eliane MUSCHOTTI :

Bon pour acceptation des fonctions de Directrice générale

M. Bernard GRANDVAUX :

M. François MAYEUX :